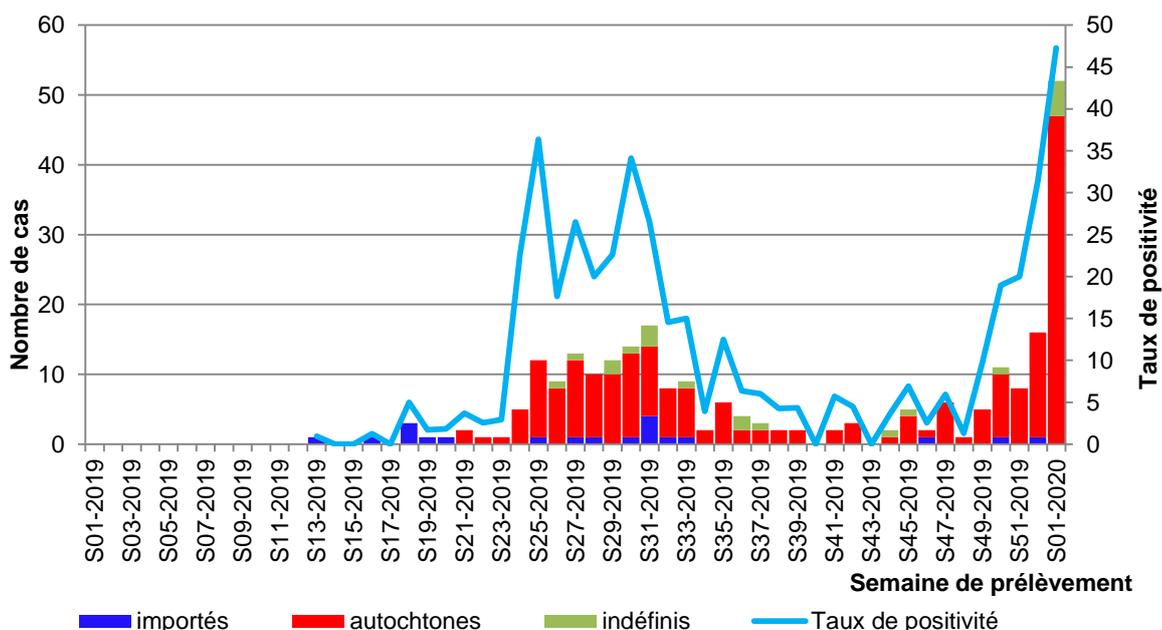


Points clés

- Depuis le 30/03/2019, **252 cas de dengue** ont été signalés à la Cellule de Veille, d'alerte et de gestion sanitaire (CVAGS) de l'ARS Mayotte. Parmi ces cas, **234 ont été confirmés par PCR, 9 par Test Rapide d'Orientation Diagnostique (TROD) et PCR et 9 par TROD uniquement.**
- Parmi tous les cas confirmés, **seuls 20 cas** étaient en lien avec un **voyage hors du département de Mayotte.**
- Après une baisse de la circulation virale entre les semaines 38 et 43 – 2019, une nouvelle recrudescence de cas de dengue est observée à Mayotte avec **108 nouveaux cas de dengue confirmés depuis le 28 octobre 2019 (semaine 44).**
- **Soixante-treize des 108 nouveaux cas signalés depuis la semaine 44 (68%) sont localisés dans la commune de Mtsamboro.**
- Une vigilance particulière doit être exercée en cette **saison de pluies favorables à l'augmentation des moustiques vecteurs de la maladie.**

Surveillance épidémiologique des cas de dengue signalés à la CVAGS

Figure 1 – Distribution des cas confirmés de dengue, par semaine de prélèvement, selon le caractère importé ou autochtone, à Mayotte entre la S01/2019 – S01 / 2020 (n = 252)



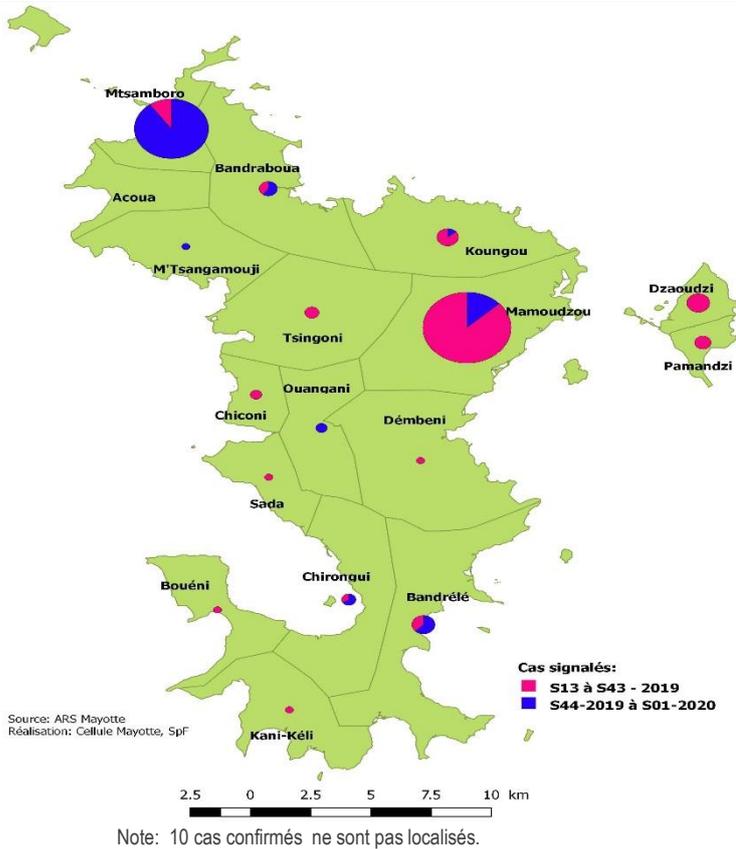
Entre le 30/03/2019 et le 05/01/2020, 252 cas de dengue ont été signalés à la CVAGS dont 234 cas confirmés par PCR par le laboratoire du CHM, 9 TROD positifs confirmés par PCR et 9 confirmés par TROD uniquement. Parmi les cas confirmés, 212 sont des cas autochtones et 20 sont importés. Après une baisse de la circulation virale entre les semaines 38 et 43-2019, une nouvelle recrudescence de cas de dengue est observée dès la semaine 44 (semaine du 28/10/2019). Depuis cette date, le nombre de cas de dengue signalés à la CVAGS ne cesse d'augmenter. Le nombre de cas de dengue signalés en semaine 01-2020 est de 52 cas, soit le quart de l'ensemble des cas signalés depuis la circulation du virus de la dengue sur le département. Le taux de positivité qui était nul en semaines 43 se situe à une moyenne de 30% au cours des 4 dernières semaines (S50-2019 à S01-2020) (Figure 1).

Parmi les cas confirmés, il y avait presque autant d'hommes que de femmes (sex-ratio H/F = 0,94), l'âge médian était de 29 ans [0-81], 25% des cas ayant moins de 17 ans. Depuis le début de la circulation du virus de la dengue sur le territoire, 11 cas ont été hospitalisés: 2 cas importés et 9 cas autochtones.

Soixante-treize des 108 cas de dengue (68%) signalés depuis le 28 octobre 2019 sont localisés dans la commune de Mtsamboro, particulièrement dans les villages de Hamjago et de Mtsamboro (Figure 2). Cette commune est devenue le principal foyer de circulation du virus de la dengue depuis la semaine 44-2019.

La situation épidémiologique s'améliore à Mamoudzou, principal foyer de circulation autochtone jusqu'à la semaine 39-2019, mais des cas sporadiques sont toujours localisés dans cette commune. Depuis le 30 mars 2019, 106 cas de dengue autochtones sont localisés dans la commune de Mamoudzou, ce qui représente 53% des cas signalés depuis le début de la circulation de la dengue à Mayotte.

Figure 2 – Localisation des cas confirmés de dengue à Mayotte entre S13/2019-S01/2020 (n=242) (semaine de prélèvement)



Analyse de la situation épidémiologique

- Alors que la situation épidémiologique de la dengue est en passe d'être maîtrisée à Mamoudzou, un nouveau foyer actif est identifié au nord de l'île, dans la commune de Mtsamboro. Une circulation à bas bruit du virus de la dengue était observée entre les semaines 37 et 43 -2019 avant la recrudescence des cas dans la commune de Mtsamboro. Les efforts de lutte anti-vectorielle doivent donc être maintenus à Mamoudzou, à Mtsamboro et dans tout le département afin d'éviter l'émergence de nouveaux foyers de circulation autochtone de la dengue dans les autres communes.
- Depuis le début de la circulation autochtone de la dengue à Mayotte (S21-2019), des cas acquis localement sont signalés dans la quasi-totalité des communes, le risque d'une recrudescence des cas de dengue et la poursuite de la transmission autochtone du virus sur tout le territoire est donc à craindre en cette saison des pluies, qui est favorable à la multiplication des moustiques vecteurs de la maladie.
- Le nombre de cas dengue confirmés par PCR augmente en S1-2020, après la mise en place des TROD au centre de référence de Dzoumogné et au dispensaire de Mtsamboro. La mise en place de ces TROD favorise la demande de confirmation biologique par les cliniciens.

Gestes de prévention

L'**Aedes**, moustique vecteur de la dengue, est essentiellement **anthropophile** (vivant à proximité de l'Homme) et **diurne**. Pour lutter contre la dengue, il est essentiel de :

- ✓ Se protéger contre les piqûres de moustiques (**répulsifs**, diffuseurs, vêtements couvrants, moustiquaires...) particulièrement pour les personnes symptomatiques et/ou avec un diagnostic biologique, mais aussi pour leur entourage afin de réduire les risques de transmission secondaire.
- ✓ Éliminer les petites collections d'eau (soucoupes, gouttières ...) de l'environnement domestique et les déchets pouvant créer des gîtes larvaires.
- ✓ Encourager toute personne présentant des symptômes évocateurs de la dengue à consulter un médecin.

Préconisations

- Avec un début de circulation autochtone du virus de la dengue sur le territoire, la **confirmation biologique de chaque cas suspect*** de dengue est recommandée pour permettre la détection de nouveaux foyers et la mise en œuvre des **actions de gestion**.
 - *Syndrome dengue-like: fièvre $\geq 38,5^{\circ}\text{C}$ associée ou non à des céphalées, des douleurs musculaires et/ou articulaires, des nausées/vomissements et un rash cutané en l'absence de tout autre point d'appel infectieux (ICD-10, Version 2016).
 - Dans les 5 premiers jours suivants l'apparition des symptômes => RT-PCR
Entre le 5^{ème} et le 7^{ème} jour => RT-PCR et sérologie (IgM/IgG)
Au delà de 7^{ème} jour => sérologie seule (IgM/IgG)
- Le traitement est **symptomatique** : la douleur et la fièvre peuvent être traitées par du **paracétamol**. *En aucun cas, l'aspirine, l'ibuprofène ou d'autres AINS ne doivent être prescrits (risque hémorragique).*

Signaler sans délai les cas confirmés, les suspicions de cas et les cas cliniquement très évocateurs à la Plateforme de veille et d'urgences sanitaires de Mayotte (coordonnées ci-dessous)

Plateforme de veille et d'urgences sanitaires

Tel : 0269 61 83 20 - Fax : 02 62 31 69 76
ars-oi-cvags-mayotte@ars.sante.fr

Pour en savoir plus

<https://ecdc.europa.eu/sites/portal/files/documents/communicable-disease-threats-report-12-may-2019.pdf>

Le point sur la Dengue : <https://www.ocean-indien.ars.sante.fr/le-point-sur-la-dengue>